



## Fiche signalétique

Date de révision 22-août-2017

Version 1

Remplace la date du : Aucun  
renseignement disponible

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit** CHASSIS GLS WHITE 191 12OZ 6UC  
**Code du produit** 470.0000191.076  
**N° ID/ONU** UN1950  
**Utilisation recommandée** Aérosol, Peinture

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Consulter la Section 16 pour plus  
de renseignements*

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar  
1636 Shawson Dr.  
Mississauga, Ontario L4W 1N7

**Adresse de courriel** [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

**Numéros de téléphone d'urgence** 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

#### Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER**

#### MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU**

Provoque une sévère irritation des yeux

Susceptible de provoquer le cancer

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

##### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

##### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

##### INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

#### ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire.

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### AUTRES DANGERS

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène. Non applicable.

#### TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	30 - 35
Propane	74-98-6	10 - <15
ACÉTATE DE N-BUTYLE	123-86-4	10 - <15



### Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
--------------	-----------	---------	------------------	---------------	--------	----------

Acetone 67-64-1	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm See Appendix F: Minimal Oxygen Content	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm See Appendix F: Minimal Oxygen Content	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8			TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> S*			
Xylenes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

#### Protection thermique

Aucun renseignement disponible

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Blanc
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible °C / °F
<b>Point d'éclair</b>	-35 °C / -31 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité (Livre par Gallon)</b>	6.76
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible

#### Autres informations

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Chlore gazeux.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux

##### **Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

##### **INGESTION**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

##### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
Propane 74-98-6	-	-	= 658 mg/L ( Rat ) 4 h
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	= 10768 mg/kg ( Rat )	> 17600 mg/kg ( Rabbit )	= 390 ppm ( Rat ) 4 h
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-

Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Xylenes 1330-20-7	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 1700 mg/kg ( Rabbit ) > 4350 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h = 5000 ppm ( Rat ) 4 h
Ethylbenzene 100-41-4	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (cutané)	24700 Mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	33.7 Mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	247 Mg/l

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide 13463-67-7		Group 2B		X
Ethylbenzene 100-41-4	A3	Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
A3 - *cancérogène chez l'animal.*  
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
Groupe 2B - *Cancérogène possible pour l'homme.*  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
X - *Présent.*

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux  
**Sensibilisation cutanée** Non applicable  
**Sensibilisation respiratoire** Non applicable  
**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable  
**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer  
**Toxicité pour la reproduction** Non applicable  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non applicable  
**Risque d'aspiration** Non applicable

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible

### Mobilité

Aucun renseignement disponible

### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

**Emballages contaminés**

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<b>TMD</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>N° ID/ONU</b>	UN1950	UN1950	UN1950
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Aérosols, inflammable	Aérosols, inflammable	Aérosols, inflammable
<b>Classe de danger</b>	2.1	2.1	2.1
<b>Groupe d'emballage</b>			
<b>Danger pour l'environnement</b>	Non applicable		
<b>Dispositions particulières</b>			

**EmS-N°**  
F-D, S-U

**Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC**      Aucun renseignement disponible

*Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.*

### Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

<b>TSCA</b> - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
<b>DSL</b> - Liste intérieure des substances pour le Canada	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Propane	Part 5, Individual Substances
ACÉTATE DE N-BUTYLE	Part 5, Individual Substances
Petroleum distillates, hydrotreated light	Part 5, Other Groups and Mixtures
Xylenes	Part 1, Group A Substance (total of all isomers of Xylene, including m-Xylene, CAS 108-38-3, o-Xylene, CAS 95-47-6, and p-Xylene, CAS 106-42-3); Part 5, Isomer Groups (total of all isomers of Xylene, including m-Xylene, CAS 108-38-3, o-Xylene, CAS 95-47-6, and p-Xylene, CAS 106-42-3)
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance

### Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

**HMIS**

<b>Risques pour la santé</b>	3*
<i>* = Danger chronique pour la santé</i>	
<b>Inflammabilité</b>	4
<b>Dangers physiques</b>	0
<b>PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	X

**Adresse du fournisseur**

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawson Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	---

<b>Préparée par</b>	Intendance de produit
<b>Date de révision</b>	22-août-2017
<b>Note de révision</b>	Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**